



**Délibération n°2022 06 20-05: ASSOCIATIONS -
Subvention 2022 à la MJC de Vaugneray dans le
cadre du contrat enfance jeunesse.**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 10/06/2022
En exercice : 33	
Présents : 20	Affichage de la convocation : 14/06/2022
Pouvoirs : 10	
Votants : 30	Affichage du compte rendu : 23/06/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (arrivée à la délibération n°03), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET (arrivé à la délibération n°10), Joao DA ROCHA, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Jean -Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE	
Absents ou excusés :	
M Christian NEUVILLE, M. Rémi GILLET : arrivé à la 10ème délibération	

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle les actions de la Maison des jeunes et de la culture de VAUGNERAY sur la commune :

- Renforcer le lien social par des actions avec les habitants, et notamment les jeunes, les associations, les collectivités territoriales.
- Organiser, encourager, coordonner des activités communautaires, récréatives, sociales et culturelles, offrant ainsi à la population toute entière, de l'enfance au 3^{ème} âge, la possibilité du développement de leur personnalité et de leur épanouissement. Ces actions s'adressent à tous.
- Favoriser la formation des élus associatifs et des bénévoles.
- Développer la pratique de toutes les solidarités.
- L'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture.
- La rencontre avec les autres et l'insertion sociale.
- La réhabilitation du débat public.
- L'expression de la citoyenneté pour participer à la construction d'une société plus solidaire et tolérante.

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la MJC assure notamment l'animation du secteur jeunesse et l'animation du cyber espace. Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant € (pour mémoire la subvention en 2021 était de 55 989 €).

Coût du poste à ½ temps de l'animateur (animation globale) :	20 988,€
Coût du poste de l'animateur (animateur jeunes) :	35 458 €
Fonctionnement du Cyber Espace (contrats et entretien) :	1 000 €
Total:	57 446 €

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***

Le pouvoir de Mme Sandrine ARNAUD n'est pas pris en compte

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

ACCORDE une subvention de 57 446 € € à la MJC dans le cadre du contrat enfance jeunesse.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 juin 2022 A 20 HEURES 30

Délibération n°2022 06 20-05: ASSOCIATIONS -
Subvention 2022 à la MJC de Vaugneray dans le
cadre du contrat enfance jeunesse.

DIT QUE cette participation sera inscrite au tableau annuel des subventions.

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le
23/06/2022

et de la publication en mairie le 23/06/2022,

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

